



Arrêté Municipal

Date : 16/06/2025

Arrêté numéro : AM 4.2025.6

Thème : Institutionnel

Type d'arrêté : Temporaire

Date de validité : 22/06/2025

Date d'affichage :

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE
ASSOCIATION : MERVILLE HANDBALL CLUB**

Le Maire de la commune de LARRA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.3321-1, ordonnance du 17 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Monsieur le président de l'association dénommée **MERVILLE HANDBALL CLUB** est autorisé à vendre des boissons de troisième catégorie à l'occasion de la fête du handball qui aura lieu au Domaine de Cavaillé, le dimanche 22 juin 2025 de 9h à 18h

Article 2 :

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Grenade sur Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Larra, le 16/06/2025

Le Maire,

Jean-Louis MOIGN

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Tanguy ENAUD

